L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 1er JANVIER.

Une leçon de philosophie.

LE PÈRE LA MISÈRE.

Un pauvre vieux mendiant, qu'on ne connaissait dans le pays que sous le sobriquet de *Père la Misère*, se trouvant un jour par les chemins, avec son bissac presque vide, réfléchissant sur son triste sort, et, s'en prenant à Dieu dans son découragement, disait en montrant le poing au ciel: "Mon Dieu, tu n'es pas juste, tu "donnes toutes les bonnes chances aux "uns, qui font fortune et qui sont heu-"reux, et jamais tu n'en donnes à ceux "qui, comme moi, en auraient tant be-"soin. Non! Je n'ai jamais eu de chance, "moi; aussi j'ai été malheureux toute la "vie. Dieu, tu n'es pas juste!"

Au même instant, il vit dans le chemin, arrêté devant lui, un vieillard à mine respectable, tenant par le licol une vieille bourrique au nez baissé jusqu'entre les jambes, ayant la peau rugueuse collée sur ses pauvres os, et des bandelettes de toile sale autour de ses jambes couvertes de plaies; c'était un animal à ne faire envie à personne, pas même au pauvre père La Misère. C'est ainsi que souvent les affaires, les meilleures en soi, se présentent aux ignorants, des gens sans jugement, sous l'aspect le moins séduisant, et c'est aux habiles de savoir les envisager sous leur véritable mérite, et aux courageux d'essayer d'en tirer le parti qu'elles comportent.

Le vieillard dit au mendiant: C'est moi qui suis Dieu dont tu te plains, et que tu accuses d'avoir été si injuste à ton égard. Eh bien! tu sauras que plus de cent fois en ta vie, je t'ai donné des chances de faire fortune; mais par ta paresse, ton manque de courage, de délicatesse, ton ivrognerie, ta vanité, ta langue vantarde, ton manque de persévérance, par tous les défauts enfin, tu as toujours manqué ou perdu ces bonnes chances.—Oh! ça! interrompit le mendiant, c'est pas vrai! Si vous m'aviez donné une bonne chance, j'aurais su en profiter tout aussi bien qu'un autre.—Tu le vois, au lieu de m'écouter patiemment et de chercher, par ta politesse, à obtenir mes faveurs, tu te hâtes de me donner un démenti dont tu mériterais d'être puni; mais je suis le vrai bon Dieu et je veux te convaincre de ma bonté et de ma justice; je veux te donner une chance telle que tu sois obligé, si tu la perds, de reconnaître qu'elle était bonne et facile; tiens, je te fais cadeau de cette bourrique qui....

—Merci bien de la chance! se hâta d'interrompre le mendiant, avec un ricanement moqueur; en voilà un beau cadeau! cette bourrique n'a seulement pas la force de porter mon bissac; de quelle utilité me pourrait-elle être? J'ai bien assez de peine à mendier pour me nourrir seul, je ne veux pas y ajouter celle de mendier pour nourrir et soigner une si sale bête; je n'en veux pas de votre chance.—Tu le vois encore, tu n'as pas seulement la patience de m'écouter et d'attendre, avant que de repousser mon don, et en termes grossiers, que je t'aie expliqué ses mérites; mais je veux être bon Dieu avec toi jusqu'au bout. Voici: si cette bourrique est répugnante, c'est exprès! c'est pour qu'elle ne fasse jamais envie à personne et qu'on ne te la vole pas; écoute-bien; toutes les fois que tu auras besoin d'argent, il te suffira de lui dire: Bourrique, ma mie, pète, pète de l'or et de l'argent, et elle t'en pètera.

—Ah! ben en voilà une! vous voulez vous moquer et j'aime pas qu'on se moque de moi; vous pouvez garder votre bourrique pour un autre, moi, je ne suis pas un sot! Et en disant cela, il tournait le dos au bon Dieu et s'en allait.

Dieu, tout bon, le retint en disant: Il est bien difficile de faire la fortune de certaines gens: essaye donc au moins, triple sot, avant de refuser, car c'est toujours ainsi, par ton incrédulité, ton impatience, ta bêtise et ta paresse, que tu as tourné le dos à toutes les bonnes occasions. Voyons, essaye, ce que l'exige de toi n'est pas si difficile.—Voyons ça (mais c'est pour rire de qui j'en fais) voyons: Bourrique, ma mie, pète, pète de l'or et de l'argent.

A peine avait-il prononcé ces mots que la bourrique leva la queue et, prut, prut, elle laissa tomber des pièces d'or et d'argent. Le père la Misère, dans le premier moment, se précipita sur ces pièces de monnaie; mais, comme il avait peu l'habitude d'en manier, il devint sérieux, il les fit sonner les unes contre les autres; puis, avec un sourire qu'il croyait très fin: "Ça, c'est pas de bon aloi, ce n'est bon qu'à me faire arrêter, je ne suis pas un sot, moi! je ne veux pas m'en servir."

—Mais si, si, tu n'es qu'un pauvre sot, lui répondit Dieu, ces pièces sont bonnes et si tu ne t'y connais pas, pourquoi, avant de les refuser, ne te viens-tu pas à l'idée bien simple cependant, d'en montrer une à l'auberge voisine, comme si tu l'avais trouvée sur la route, et personne ne croira que tu es assez habile pour l'avoir fabriquée. Sur ce, je te laisse cette bonne chance, cette bourrique t'en fournira tant que tu voudras, le tout est pour toi de savoir la conserver, ce qui n'est pas difficile, puisque pour cela, il te suffira d'être discret.

II

Dieu disparut, laissant le mendiant ahuri et encore incrédule, se figurant avoir rêvé, et, tout en se dirigeant vers l'auberge, pour s'assurer qu'il ne rêvait pas, encore il s'arrêtait à chaque dix pas et disait: Bourrique ma mie, pète, pète-moi de l'or et de l'argent, et à chaque fois la queue de la bourrique se levait et prut, prut.... Il recommença si souvent qu'il fut obligé de jeter le pain noir qu'il avait dans son bissac et il le remplit de tant de pièces d'or et d'argent que, sans le secours du dos de la pauvre bourrique, il eût eu grand'peine à le porter jusqu'à l'auberge.

En y arrivant, le garçon d'écurie, jeune homme très éveillé, lui demanda en riant, où il avait ramassé cette sale bourrique, abandonnée sans doute aux corbeaux?—De quoi! sale bourrique! Tu sauras, mon garçon, qu'elle vaut plus qu'elle en a l'air et que je ne la donnerais pas pour tous les chevaux de ton patron: tu vas la mettre au râtelier, tu lui donneras un barbotage de bon son dans de bonne eau fraîche, et du bon foin, du meilleur, à discrétion.—Du son et du foin? Tu ne sais donc pas, vieux, que cela se paye?.... Des coups de pieds dans le ventre, c'est tout ce qu'elle mérite et tout ce qu'elle aura.—Non pas, on a de quoi payer. Et déchargeant le lourd bissac, il frappa dessus pour en faire résonner le contenu. Le garçon, qui n'avait jamais vu un sou dans les mains du vieux mendiant, n'en revenait pas et restait en place pétrifié d'étonnement, pendant que le vieux sot, se dirigeant vers les cuisines, lui répétait du ton du commandement qu'il voulait qu'on eût bien soin de cette bourrique, parce qu'il ne fallait pas se fier à la mine.

A l'auberge, le patron voyant le mendiant plier sous son bissac, qu'il croyait plein de pain, se hâta de crier à la servante: "Vite, un morceau de fromage et un verre de piquette, pour que le vieux La Misère puisse avaler son pain noir.—De quoi! du pain noir? cria arrogamment le vieux sot, il n'en faut plus, du pain noir et de la piquette: ce qu'il faut, c'est du bon pain blanc, du bon vin et du bon poulet, on a pour le payer, et, en disant cela, il étalait sur une table, tout le contenu du bissac. Toute la maison se réunit autour de lui, l'interrogeant, inutilement d'abord, puis cherchant à deviner ce qu'il ne voulait pas dire: As-tu assassiné quelqu'un? As-tu trouvé ce trésor? Mais il répondait que non, d'un air si satisfait de lui-même qu'on ne pouvait s'arrêter à ces soupçons; il y avait donc là un mystère qu'il fallait deviner. Car tous étaient jaloux de sa chance. Tout en répétant cent fois qu'il n'était pas un sot et ne dirait rien, il mangeait et buvait si bien que, peu à peu, il en arriva à parler du bon Dieu et de la bourrique.

Le garçon d'écurie, qui n'était pas le moins curieux, voulut aussi faire quelques questions. Le vieux, qui était déjà ivre, le renvoya soigner la bourrique en lui recommandant de ne pas lui dire: Bourrique, ma mie, pète, pète de l'or et de l'argent: ce qu'entendant, le garçon courut faire l'essai des paroles magiques qui réussirent à souhait.—Diable, se dit le garçon, voici une bourrique qui m'irait bien mieux qu'à ce vieil ivrogne, et, courant dans le village, il y acheta pour cinq francs la plus vieille bourrique qu'il put trouver: il lui ratissa le poil par places, lui mit aux jambes des bandelettes, et l'ayant ainsi rendue à peu près semblable à celle aux crottes d'or, il la mit à sa place et s'en fut bien cacher celle-ci.

Le père La Misère, étourdi par le vin, dont il avait beaucoup trop bu, ne s'aperçut point, en partant, de cette substitution, et une fois sorti du village, se voyant seul, il s'adressa à la bourrique en lui disant: On en a dépensé de cet argent! Allons, bourrique ma mie, il faut le remplacer; pète, pète de l'or et de l'argent. Mais, nix! la queue ne bougea même pas. Surpris, il répéta plusieurs fois le commandement, mais toujours aussi inutilement. Alors, se mettant en colère, il accusa Dieu de s'être moqué de lui, mais Dieu parut et lui répondit:—Je ne t'ai pas trompé; tu as été vaniteux, arrogant, gourmand et bavard; tu as révélé ton secret et on t'a volé la bonne bourrique en mettant celle-ci à la place. Cette chance est encore perdue pour toi; c'est un autre qui en profitera. Que toi et tes semblables ne se plaignent plus de moi. Je donne à tous également l'occasion de parvenir. Cela dit, Dieu disparut, cette fois pour ne plus revenir.

Le père La Misère, reconnaissant qu'il y avait bien de sa faute, ne se désespéra pas trop. Il avait dans son bissac de quoi bien vivre le reste de ses jours; mais il avait aussi trop de vin dans la tête, il voulut se reposer et il s'endormit. Un des envieux de l'auberge l'avait suivi de loin pour tâcher de surprendre son secret et, profitant de son sommeil, il lui vola son bissac, de sorte qu'il se réveilla aussi pauvre qu'il l'était quelques heures auparavant.

N'était-ce pas bien sa faute?

—Pour faire suite à l'histoire des pommes de terre de Cobden que le *Figaro* racontait l'autre jour:

Un de nos amis s'arrête devant la poêle d'un marchand de marrons, et lui demande de ses produits.

—Les voulez-vous très bons, ou seulement bons? demande l'Auvergnat.

—Vous en avez deux qualités?

—Oui, une pour manger et l'autre pour se réchauffer les mains. Celle-ci n'a pas besoin d'avoir si bon goût!

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

X—(Suite)

—Tu dois lire alors que ton nom remplit ma pensée, que passer mes jours à tes côtés serait ma joie, mais tu sais aussi ce que m'a coûté cet amour:—la ruine de mes ambitions!

—La ruine? Et moi? dit-elle, ne m'a-t-il donc pas coûté l'honneur?

Elle darda encore sur Agostino ses grands yeux noirs pleins de feu.

—En vérité, dit-elle encore, ce n'est donc rien le repos et le renom d'une femme? Tes anxiétés! As-tu donc compté mes heures d'insomnie? T'es-tu demandé si je ne songeais point parfois à l'homme dont j'ai tué la vie? Ah! l'égoïsme de l'amour des hommes! Tu as calculé, je le vois, tout ce que tu as perdu en m'aimant, mais tu as oublié que celui des deux qui a le plus donné, c'est moi qui t'immolais mon passé et qui te sacrifiais le nom d'un homme d'honneur!

—Honneur pour honneur, va, répondit le marquis d'Olona, avec un strident éclat de rire. Si tu es tombée par moi, je me suis avili pour toi. La balance est égale!

—Ah! cette fois, s'écria Thérèse, c'est cette fois que je ne comprends pas!

Elle prit Agostino par les mains.

—Que veux-tu dire? Qu'as-tu donc fait pour moi? T'ai-je rien demandé de coupable ou de vil?

—Non, mais je t'aimais, cela suffisait? Pour te garder, pour avoir le droit de t'emporter loin de ce pays, loin de ce Paris où il est et où il est libre, j'ai....

Il s'arrêta brusquement, comme s'il eût craint d'en avoir trop dit.

—Eh bien! fit-elle, j'attends. Qu'as-tu fait?

—Rien.

—Si! Oh! tu parleras! Pourquoi as-tu commencé à parler? Agostino, je t'en conjure, Agostino.... Qu'as-tu fait?.... Rien de coupable, n'est-ce pas, rien de mal?....

Je te rêvais, je te voulais supérieur aux autres.. C'est pour cela que je t'ai aimé.. Tu n'as point forfait à l'honneur, toi, un Ciampi?.... Le marquis d'Olona faire une vilenie! Allons donc! est-ce que c'est possible!

Il se taisait.

Thérèse sentait maintenant une horrible angoisse lui tordre le cœur.

Cet homme, grand, herculéen, avec sa chevelure frisée, sa carrure athlétique, ses mains larges et osseuses, semblait accablé et baissait la tête comme un enfant.

—Enfin, reprit-elle, est-ce qu'on te pour suit? est-ce qu'on te cherche?

—Non! dit-il avec une expression bizarre et ironique, oh! non.... Ce que j'ai fait, nul ne le sait, nul ne le saura jamais.... que toi!

—Moi?

—Et pourquoi pas? dit-il comme en prenant un parti. Ce secret t'appartient bien un peu, puisque c'est pour toi, oui, pour toi, entends-tu, que j'ai volé!

Il semblait prendre comme un atroce plaisir à se déshonorer lui-même aux yeux de cette femme. Il eût été avide de son mépris et de sa haine qu'il n'eût pas mieux dit et avec plus de brutalité amère.

—Volé! Thérèse recula, terrifiée, à ce mot infâme. Volé! Elle lui trouva le cœur, pour ainsi dire, du regard. Volé! Encore une fois, était-ce possible?

—Que dis-tu là? Volé! Toi, voler? Que ferais-tu à celui qui t'accuserait de cette horrible bassesse? Voler!

—Eh bien! oui, je l'ai fait! Et c'est pour toi, te dis-je, pour vivre loin d'ici, avec toi, pour aller au bout du monde et t'entendre jamais que ta voix!

—Ainsi, cela est vrai?.... Répète-le, dit Thérèse. Tu ne te joues pas de moi?.... C'est bien toi qui me dis cela?.... Voyons, Agostino, tu es fou! Reviens à toi!

—J'ai dit la vérité, fit le marquis avec un geste farouche. L'argent que j'ai joué au 113, cet or que j'ai voulu décupler et qui roulait là devant mes yeux, devant mes mains, tout cela était à d'autres!....

Thérèse, cette fois, bondit réellement en arrière, comme si elle eût mis le pied sur quelque reptile. Elle avait douté jusqu'à présent. Tout ce qu'avait dit Ciampi lui avait fait l'effet d'une hallucination douloureuse. Cette affirmation nette et plus éperdue que cynique ne lui permettait plus maintenant aucune illusion. Le vol, cette chose ignoble, ce crime plus bas que le meurtre même, avait marqué de sa griffe ce visage hautain d'Agostino, ce large front que Thérèse avait vu souvent soucieux, ignorant que ces soucis mêmes étaient faits d'une telle honte.

—Et pourquoi me révéler un tel crime, marquis? demanda-t-elle brusquement à Ciampi, que son titre, ainsi jeté avec colère, étonna sur les lèvres de cette femme. Pourquoi? Pour que je devienne votre complice?.... Ah! je croyais seulement n'être perdue! Malheureuse que je suis! Je suis tombée!

Elle s'était comme affaissée sur une chaise, les mains jointes machinalement, entre ses genoux, et elle fixait le parquet sans le voir et en hochant la tête.

Le marquis la regardait d'un air étrange et il semblait à la fois la couver des yeux et l'épier. Evidemment cet homme avait eu un but en jetant ainsi brutalement à Thérèse une révélation aussi terrible. Mais ce qu'il voulait, ses prunelles ne le laissaient point deviner.

—Ainsi, dit-il lentement, après un instant de silence poignant où l'on n'entendait dans la chambre que la respiration oppressée de Thérèse, vous ne me pardonnerez jamais?

—Moi?

—Toi! fit-il en donnant à sa voix une profonde expression d'amour.

—Était-ce donc une confession et comptiez-vous sur moi pour vous absoudre?

—Peut-être, dit Ciampi. Ce secret me pesait. L'étouffer en moi plus longtemps eût été impossible. J'ai parlé.

—Eh bien? ajouta-t-il en regardant Thérèse et comme s'il eût imploré une réponse, Thérèse, au moins, mon secret demeurera enseveli en toi-même?

Thérèse, demeurait immobile sur sa chaise, l'œil désespérément fixe. Elle regardait évidemment quelque chose d'invisible, un de ces spectres d'illusions qui passent parfois, ironiques, parmi les visions des hommes.

—Ce que je t'ai dit, répéta Agostino, nul ne le saura en ce monde?

—Ah! Dieu du ciel, s'écria Thérèse, je rougirais trop d'avouer une telle infamie! Il me semble, te dis-je, il me semble, qu'elle horreur! que j'en suis la complice!

Agostino, rassuré sur un danger possible, compris d'ailleurs qu'il venait de briser chez cette femme une foi ardente. Un étrange sourire vint froncer ses lèvres; il se tordit la moustache entre le pouce et l'index d'un mouvement brusque et irréfléchi. Puis, sans dire un mot, il fit quelques pas pour sortir, tout en observant par-dessus l'épaule Thérèse, accablée, assise, et qui ne bougeait pas.

Elle tressaillit pourtant en entendant Agostino qui ouvrait la porte du laboratoire attenant à la chambre.

Elle releva la tête et fixa les yeux sur le marquis d'Olona.

Et comme il n'attendait que ce coup d'œil, il revint brusquement vers elle, il lui prit les mains, les couvrit de baisers, il lui répéta:

—C'était pour toi, pour toi, *Teresina mia*, ma Thérèse.

Mais elle restait froide, impassible, laissant ses mains inertes sous les lèvres de cet homme pour qui elle se fût tuée avec joie une heure auparavant. Et c'était maintenant comme une morte que Ciampi essayait de ranimer sous ses caresses.

Puis, tout à coup, Thérèse se leva droite, froide, sa beauté de statue rendue plus imposante encore par la raideur de sa démarche; elle enveloppa le marquis d'un regard en quelque sorte étonné, et où il y avait l'expression de quelqu'un qui étudie un être rencontré pour la première fois. Les noires prunelles de Thérèse n'eussent pas regardé autrement un étranger.

Elle hésita un moment, comme si elle eût voulu parler, puis elle sortit sans dire un mot, laissant Agostino stupéfait.

L'appartement du faubourg Saint-Antoine, ce nid d'amour devenu un refuge, n'était pas grand. En entr'ouvrant la porte par laquelle la pauvre femme était sortie, le marquis aperçut Thérèse debout, le coude appuyé sur la cheminée de sa chambre et qui pleurait, le visage à demi caché dans son mouchoir. Un frisson douloureux secouait de ses soubresauts ce corps à demi courbé, et Thérèse, parfois, mordillait la batiste entre ses dents comme si elle eût voulu la déchirer.

En la voyant ainsi, Agostino eut la tentation de se précipiter de nouveau à ses pieds, de l'implorer, de la désarmer, de l'attendrir.

Il se livra en lui-même un combat violent. Puis, après réflexion:

—Bah! dit-il. A quoi bon. Le coup est porté. Et, si elle souffre, est-ce que je n'ai pas souffert aussi? Essayer de rompre un tel lien, c'est, de sa propre main, se tailler la chair!

—Thérèse! Thérèse! murmura-t-il encore avec douleur. Je saurai bien maintenant si tu m'aimes!

Superstitieux comme un Napolitain, Agostino Ciampi voulait laisser au sort le soin de lui rendre une liberté dont il avait besoin pour donner suite à ses projets d'union avec la comtesse de Farges. Quant à abandonner Thérèse, il n'y songeait point. Il n'en eût pas la force. Cet amour lui tenait encore par trop de fibres puissantes. Ainsi, c'était Thérèse elle-même qui se trouvait maîtresse de sa destinée! Agostino n'avait pas menti. A elle d'agir!

—Ce n'est pas moi, du moins, songeait Agostino, ce n'est pas moi qui jetterai au vent cet amour!

Il tremblait d'ailleurs, et à la fois, qu'elle cessât de l'aimer et qu'elle l'aimât en dépit de tout.

Libre, Agostino, acculé à la misère, pouvait sans crainte donner l'assaut à cette dot immense, la fortune de Louise de Farges. Mais, en même temps, il se sentait furieux et humilié à l'idée que Thérèse allait être perdue pour lui.

—Quel sot et indécis animal que l'homme! songeait-il. Il vent et ne veut pas. Eh! *sciocco, bolordo*, il faut pourtant bien que cette Térésina ne soit plus à tes côtés pour que tu puisses conquérir l'autre! Quand tu souffrirais un peu! La belle affaire! Etre pauvre, les repas misérables, les condes percés et les bottes béantes, voilà la vraie souffrance. Et, si tu ne voulais ni reprendre du service ni continuer ton métier de Brutus imbécile, tu en serais bientôt là, tout marquis que tu es!

Machinalement, il était entré dans son petit laboratoire et il prenait et reprenait ces fioles dont il triturait si souvent les substances.

—Après tout, se disait-il encore en regardant ces liquides aux couleurs livides ou sanglantes, au besoin le souverain remède serait là!

Une idée soudaine lui traversa le cerveau.

—Les femmes sont un peu folles, une goutte de poison est bientôt avalée.

Et, en sortant, il ferma soigneusement la porte du laboratoire.

La nuit était déjà tombée.

Sombre, désolée, Thérèse passa cette soirée de juillet à sa fenêtre, écoutant les voisines, des ouvrières qui chantaient.

En bas, dans la cour intérieure de la chétive maison, des enfants formaient une ronde. Leurs petites voix montaient:

Que t'as de belles filles,
Giroflé!
Girofla!

disaient ces grêles et charmantes voix caressantes.

—Avoir des enfants! se disait Thérèse. Si j'avais été mère, je serais peut-être là bas encore! Un enfant!....

Et pour la première fois de sa vie, le morne et vaste appartement de la rue des Postes et le rigide intérieur du faubourg Montmartre lui parurent moins sévères, presque possibles, capables de loger, blotti dans quelque coin, un calme bonheur

Les enfants continuaient leur ronde:

Que t'as de belles filles.
L'amour les comptera!

—L'amour, se dit Thérèse. C'était donc cela!

Le lendemain, Agostino Ciampi quitta le logis du faubourg à l'heure accoutumée. Thérèse, toujours muette, l'avait laissé partir.

Quand il revint le soir, elle n'était plus là. La portière de la maison avait vu sortir la jeune femme, très pâle, avec un air étrange.

—Mais encore? dit Agostino.

—Enfin un air *tout chose!*

Agostino attendit. Thérèse ne devait pas rentrer. Et rien! Pas un mot! ni une lettre, ni un signe! Pas un adieu!

—Si elle s'était tuée! pensait le marquis.

Un frisson, à cette idée, lui parcourait tout le corps.

Il avait peur aussi que la police de Fouché retrouvant tout à coup Thérèse, il ne fût à son tour inquiété.

Se rassurant ensuite, il se disait qu'on n'obtient jamais rien sans audace, et, se sentant affranchi, libre de tout lien, il se répétait qu'il fallait songer seulement à cette Louise de Farges qui était la fortune et le salut.

Mais, en dépit de ses efforts sur lui-même, une cuisante douleur lui revenait, et, satisfait de pouvoir agir sans contrainte, il éprouvait cependant une double souffrance d'amour et d'amour propre à se dire:

—Thérèse ne m'aimait donc pas?

Et toute son affection d'autrefois s'avivait à cette idée, et il retrouvait un redoublement de passion au fond de sa colère.

Puis il ajoutait:

—Qu'est-elle devenue?

Quant à redouter que cette femme révélât son secret, il n'y songeait point. Thérèse pouvait fuir, Thérèse pouvait disparaître, mais elle ne parlerait pas.

(*A continuer.*)

Plumes en or et crayons chez HILL No 86 rue St-Charles.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE.*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts.

Bon marché en Bijouterie chez HILL, No 86 rue St-Charles.

LE NOUVEL AN 1876.—Allez chez S. T. BLESSING, No 87 rue du Canal, examiner sa magnifique collection de Chromos, Gravures sur acier, Albums de photographie, Albums de salon, Stéoroscopes, etc. Ces articles sont ce qu'il y a de plus élégant et de plus gracieux à offrir comme cadeaux de nouvel an. Les prix de M. Blessing sont très raisonnables.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel pourra être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dû sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ce enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux me classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres par le bureau ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents [illegible]

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de hasses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,

23 avril75—1an   No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se ralliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le consigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept—   Au No 33 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.

Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanneret, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE,

Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.;

IDA,

Capitaine, T. E. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part SAMEDI, 1er janvier, à 5 heures P. M.

Le fret et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

18déc—1m   No 4 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

LOTUS No 2,

remplaçant le Trenton,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES M. DOWLING,

8sept—1m   No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER,

No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,

O. C. Pickel, capitaine,
A. Meynier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.

Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

18nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Churchville, Atchafalaya, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur

ST. MARY,

d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf. Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport par le Big Bend Landing. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

18 déc—   No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

C. H. DURFEE,

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

N. M. CARTER, 53 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Bâton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR,

Capitaine Allen Jumel, M. Kenalson, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Bâton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES, à midi.

Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 5 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. P. McELROY,

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANÇON,

28juil—3m   No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O. — Départ de Donaldsonville:
Le Samedi, à 10 A. M. — Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, — Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. — Le JEUDI, à 5h. A. M.

Le bateau à vapeur

SAINT JOHN,

Capitaine, F. BERGERON;
J. C. BERGERON, Commis
Commis. E. LEBLANC.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

E. O. MELANÇON, agent,

29 oct—   No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.

Le rapide et sûr bateau à passagers.

ROBT. YOUNG,

W. H. Daniel, Capt.
J. M. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

A. HITE & CARLIN, agents,

13nov—1m   No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Cote et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

B. RIVET et P. CHARLET,

18juillet—1an   3 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

W. J. COMAUX, 30 rue Conti.

5mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	333,763 83
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	3,277 88
Dû par d'autres banques nationales	4,296 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	531 97
Propriétés foncières, mobilier et installations	18,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 12
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	96,065 91
Billets d'autres banques nationales	19,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	946 66
Espèces	344 15
Billets Legal Tender	0,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,000 00
Total	$714,922 01

PASSIF.

Capital payé	$200,000 00
Surplus	7,000
Autres profits non partagés	2,408 44
Billets de la Banque nationale en circulation	178,200
Dépôts individuels	323,377 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,350 00
Certificats de dépôts à terme (time)	3,000 00
Dû à d'autres banques nationales	956 37
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,732 83
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 oct bre 1874.

GEO. W. CHRISTY,

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
LABRADOR, Sanglier, samedi 22 janvier.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 5 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec ameublement hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN

Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent,

nov—1an   Galier Court, Lettre H, N. O.

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13oct.	21 nov.
Hannover	24nov.	
Frankfurt	22 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions données ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane et à la Nouvelle-Orléans:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	38

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres	$35 en or.
Entrepont	15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8août—1an   Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer

NEW ORLEANS,

Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 6 janv. à 8 h. A. M.

Passage... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

mai—1an   Rue Carondelet, No 81.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DÉCEMBRE, Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se ralliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. H. ALLEN,

C. E. PAYNE,   Directeur-général. Agent.   4déc

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST.

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal); et en partiront comme suit:

—DÉPARTS—

Exprès du jour.......... 7:20 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle.... 5:00 p. m.

—ARRIVÉES—

Exprès (tout le parcours) et malle.... 10:00 a. m.
Exprès de nuit.......... 9.30 p. m.

Il y a des CHARS-PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

D. E. ROBINSON,

21 Nov—   Surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22 nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express.......... 7:20 a. m.
Through Express and Mail.... 5:00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail.... 10:00 a. m.
Night Express.......... 9:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. E. ROBINSON,

21 Nov—   Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour, 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac:
heures A.M.	7 ½ heures A.M.
10	11 ¼
Midi	12 ¾ P. M.
P. M.	3 ½
4	5 ½
6	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,

5mai—   Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M:

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:20 A. M.	Express	11:30 P. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	12:30 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 1:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST-LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 21 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

R. D. FROST, Directeur-Général.   14 jv 75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:20 A. M.	Express	11.30 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	12:30 A. M.

The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10.30.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 21 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

R. D. FROST, General Manager.   14 jv 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 10 HEURES A. M., se ralliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Algier à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, certifiés pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points, seront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,

Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret au 5 heures. 27mai—   CHS. A. WHITNEY   CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	83,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	
		$663,497 23
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,661 53	
Primes remboursées	23,222 73	
		189,884 26
		$466,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,038 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$45,102 90	
Pertes par le feu $161,144 88		
Pertes sur mer... 87,422 42		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur ... 51,427 0		270
Dépenses générales	55,350	
Taxes	1	
Commissions	35,550	
Rétraction (rebate)	51,414 20	
		476,596
Bénéfice net		$27,208 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$65,080 84
Primes en voie de recouvrement	92,133 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,491 04
Bonds de la ville et autres bonds	129,616 56
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 21
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,667 77
Autres propriétés foncières	70,522 84
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,875 79
Compte suspendu	3,070 15
	758,560 63

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,661 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15
Réclamations contre la compagnie	4,292 73
	$677,633

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation $80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,

Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN SAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, savoir:

Sur risques de feu	$114,263 21
Sur risques de mer	69,361 87
Sur risques de rivières	23,596 98
Total des primes	$207,220 06
Moins primes rendues	3,154 77
Primes acquises	$204,065
Déduit—Pertes par le feu	$45,186 00
Pertes sur mer	47,115 79
Pertes sur rivières	15,678 63
	$107,980 42
Réassurances	31,815 75
Rétractions (rebate)	5,623 67
Taxes	7,436 83
Loyer	3,500 00
Dépenses, et profits et pertes	30,818 15
	$186,994
Réservé pour primes non terminées	$17,000 00

La compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock notes	0
Comptant	52,430 8
Comptes en voie de collection	15,160 3
Billets recevables	1
Prêts sur garanties	60,060 00
Prêts sur hypothèques	41,863 36
Stocks et Bons	5,676 00
Installations du bureau et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	11,136 43
	$204,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$204,321

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 1er jour de janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	P. Blancand
A. Tertrou,	O. Bercier,	J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Lagarde,	T. L. Airey,
R. Hugh,	L. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Baer	R. De Gas,	E. Ganucheau
J. B. Camors	W. A. Ball	E. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:

Primes sur l'incendie	$129,011 46	
Primes de mer	4,210 02	
Primes de rivières	6,587 57	
Primes sur les risques, non expirés le 31 août 1874	52,000 00	
Total		$221,209 8
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 43
		$211,083 43

Pertes payées dans l'année:

Sur les risques d'incendie	$84,217 39
Sur les risques de mer	17,626 25
Sur les risques de rivières	18,381 71—120,224
	$110,329 42
En moins,	
Rétraction (rebate), à pour cent	$6,663
Réassurances	18,633 5
Dépenses, taxes, licence, intérêt	2,448 38
Réservé pour pertes non réglées	28,000 00—65,961 38
Bénéfice net	$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047
Primes en voie de recouvrement	421
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.	3,366
Propriété foncière	4,557
Billets d'actions (stock notes)	262,226 50
	$593,335 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1875.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé........ 10 pour cent.
Dividende sur le susdit.......... 5
Dividende sur primes remboursées.. 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	I. L. Hass,
J. A. Braselman	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
L. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. H. Campbell,	G. W. Septell,
Lloyd R. Coleman	W. R. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1862.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 163 Esplanade street.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES Marchands de la Nlle-Orléans.

104.........rue du Canal..........10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$389,621	
Sur risques de mer	52,556 10	
Sur risques de rivières	55,983 08	
Total des primes		$478,160 23
En moins, primes non expirées		131,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$346,692 23

Pertes payées—

Sur risques d'incendie	$237,344 41
Sur risques de mer	47,782 44
Sur risques de rivières	22,344 05
	$307,476 90
Taxes	25,609 98
Réassurances et primes remboursées	26,849 73
Dépenses et quinze pour cent rétaction moins intérêt	54,350 97
	$414,260 67
Profit	$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$232,314 42
Bons de la ville	116,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres	72,811 80
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	83,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,134
Actions du Valette Dry Dock Comp.	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,123,569 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,208 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,137 7
Pertes payées et évaluées comprenant toute ce qui est connu et non payé—		
Sur risques de l'incendie	$69,247 66	
Sur risques de mer	15,447 22	
Sur risques de rivières	55,553 91—$140,248 80	
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 22—214,954 22	
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,123 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$42,673 62
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 23—$99,617
Prêts sur actions, sur demande	17,429 55
Argent en banque	62,029 95—200,529 54
Propriétés foncières	112,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	163,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.	27,814 1
Total de l'actif	$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham,	F. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Fusbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$647,231
Tiré au delà des dépôts	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	600,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,773
Dû par des agents de rachat et de réserve	33,211
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	2,319
Local de la banque	7,962
Autres Propriétés foncières	2,731
Mobiliers et Installations	13,262
Dépenses, Courantes	4,372
Taxes payées	4,744
Primes	24,414
Echanges pour le Clearing House	87,975
Billets d'autres Banques Nationales	11,570
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,672
Espèces	18,196 77
Billets Legal Tender	234,890
	$1,804,722

PASSIF.

Capital payé	$500,000
Surplus	11,302
Escompte	3,886
Change	3,868
Intérêt	1,317
Circulation Nationale non rachetée	412,000
Dividendes non-payés	732
Dépots individuels	867,915
Chèques Certifiés	7,515 97
Dû à des Banques Nationales	1,832
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat	273
Total	$1,804,722

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mars 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact—

F. POURSINE,
R. S. KERR,
A. W. B

BILAN DE LA BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$732,975 67
Tiré en sus	4,342 5
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	38,365
Dû par des agents de réserve et de rachat	30,637
Dû par d'autres banques nationales	7,146
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,351
Propriété foncière, mobilier et installations	
Dépenses courantes et taxes payées	11,182
Primes payées	60,000
Echanges pour le Clearing-House	184,211
Billets d'autres banques nationales	3,875
Petite monnaie (y compris les nickels)	261
Espèces	37,371
Billets Legal Tender	210,116
Total	$1,881,690

PASSIF.

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non partagés	37,908
Billets de banque non rachetés	265,385
Dividendes non payés	240
Dépôts individuels	$926,251
Certificats de dépôts, payables sur demande	500
Chèques certifiés	11,911
Chèques de caissiers non payés	24,292
Dû à d'autres banques nationales	12,283
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	3,293
Total	$1,881,690

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 3 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:

F. PRUDHOMME,
W. CAIN,
GODCHAUX

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ............$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,476
Pertes, dépenses, taxes	$196,866 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	69,675 64	
		266,515 39
		$73,961 17

Bénéfice net

Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ	
Actions, bons, prêts et effets à recevoir	$409,276 63
En caisse et primes en voie de recouvrement	129,775 71
	$539,065 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. R. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS.
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—an 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,296 66	
Primes sur les rivières	12,088 59	
Primes maritimes	9,042 22	
		112,426 35
Moins, primes remboursées		2,425 69
		$110,000 73

Pertes payées dans l'année—

Pertes par l'incendie	$32,119 88	
Pertes sur les rivières	15,462 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$48,427 94	
Réassurances	4,589 81	
Loyer	2,680 08	
Taxes	3,350 35	
Rétraction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,427 36	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,904 35
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	31,006 12
Effets à recevoir pour primes	12,480 96
Actions, bons et autres obligations	142,596 83
Propriété foncière	5,447 34
Primes en voie de recouvrement	15,100 69
En caisse	27,082 54
	$242,424 35

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussigné, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.........RUE DE LA COMMUNE.........120

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	12,839 99	
Rivières	68,181 22—$133	73
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875		11,746 00
		149
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$9,419 84	
Pertes sur les rivières	32,641	$42,161 19
Rétraction (rebate)		26,394 23
Réassurances		9,699 03
Primes remboursées		1,325 18
Taxes		14,211 50
Casuel		2,170 42
Loyers		6,558 28
Dépenses		15,698 43
		$117,898 35
Moins Intérêts profits et pertes	20,192 18	$97,76
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,954 43
Mobilier	4,939 88
Actions du Harbor boat	350 00
Bons de la Ville	1,220 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comp. pour recouvrements net	14,623 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.   15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. KIMER RADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$120,125 33
Pertes par incendie sur mer et rivières payées	$31,847 69
Réassurances, rétractions (rebate), dépenses, etc.	
	124,561 5
	$63,114 1
Total de l'Actif	$294,819 1

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Kimer Rader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
M. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	B. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicks,	S. I. Nastia,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
E. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wildersanse		

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twenty years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR, No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.

1er oct—1m.   No 56 Passage de la Bourse.

ASSURANCES.

VINGTIÈME ETAT ANNUEL —DU— **FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,**

37.........rue Carondelet.........3

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNÉE:

Sur risques d'incendie	$360,073 5
Sur risques de rivières	231,229 76
Sur risques de mer	44,118 41—$6 419
En moins—	
Primes non expirées le 30 avril 1875	$89,742 00
Primes remboursées	9,826 50— 99,627
Montant net des primes	$536,7

PERTES PAYÉES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$126,367 00
Sur risques de rivières	126,482 38
Sur risques de mer	3,320 65—$256,170
Réassurances	14,369 62
Rétraction (rebate)	15,492 81
Taxes, licences de Ville	22,813 46
Dépenses brutes, bureau local et agences	52,899 81
Profits et pertes	16,021 40—$390,582
Balance	$146,169
En plus, intérêts, escomptes et épargnes reçus	105,054
	$250,224
En moins, le intérêt semi-annuel sur le capital payé le second in	110,000
Bénéfice net	140,224
En moins—réserve pour diminution de valeur des placements	22,094
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4	$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$204,482 15
Comptes en voie de recouvrement	60,329 47
Effets à recevoir pour prêts sur actions et bons	222,922 04
Effets à recevoir à court termes	29,011 45
Actions de banques et autres actions	218,108 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 66
Bons de la ville et autres bons	110,631 56
Bons Masonic Grand Lodge de la Louisiane	5,000 0
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,600 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,125 00

PASSIF:

Capital	$1,000,000 00
Réserve pour risques non expirés	89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875)	177,532 22
Ca surplus	118,316 65—1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 21 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 55) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et sur les primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président,

THOS. F. WALKER, Sect.   MOSES GREENWOOD, Vice-Président

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond,
J. I. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McKlroy,
A. A. Yates,	W. B. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm J. Behan,
	R. F. Kohlman.

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— **STATE NATIONAL BANK,**

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,169,456 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,145 12
Dû par d'autres banques nationales	21,356 60
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	79,078 35
Propriétés foncières, mobilier et installations	146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,642
Primes payées	50,600
Echanges pour le Clearing House	$162,412 29
Billets d'autres banques nationales	3,189 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 05
Espèces	32,222 38
Billets Legal Tender	53,466 00—352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$850,000 00
Surplus	35,590 84
D'autres profits non partagés	35,890 82
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	9,589 75
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 00
Chèques certifiés	32,013 01
Chèques du caissier non payés	100 00
	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales	59,438 22
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	81,430 47
Total	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE,   Directeurs.
SAM'L FRIEDLANDER.

15oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIÈME ETAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur balance de 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	5,346 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 90
Escompte de billets payés avant l'échéance	147 71
Montant des dépenses non converties l'année dernière	1,281 48
	$7,024 14
Bénéfice net	112 94
	$7,137 08 $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$84,906 77
Propriétés foncières	9,450
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,081 41
Currency des Etats-Unis	144 26—1,510 87
Effets à recevoir	7,160 15
Divers débiteurs	590 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	255 28
	105,172
Actions payées en plein	79,150 00
Actions payées en partie	3,792 83
Scrip	4,330 00
Dividende No 1 non-réclamé	127 20
Effets payés	4,500 00
Divers créanciers	402 70
Surplus de l'actif	16,470 22—105,172 87

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR JR., Notaire public.

12 oct—1m